

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **Salle des fêtes de Thierville-sur-Meuse**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Examen et vote du
Budget Primitif 2023 -
Budget annexe EAU**

DGV2023_0066

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Monsieur Michel PONCELET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Catherine PELISSIER, Madame Christine PROT, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN, Monsieur Philippe HENRY, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS

Absents et excusés :

Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Jean-Luc DURET, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Gérard GERVAISE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Maurice MICHELET, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Jean VERNEL, Monsieur Fabrice WEISSE, Monsieur Bruno LAVINA, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Pascal BURATI, Monsieur Cédric COLLET, Madame Bertille BRANCHETTI, Madame Chantal NICOLAS, Monsieur Olivier GERARD, Madame Véronique PHILIPPE, Monsieur Thierry MARCHAL, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Philippe SAINT-VANNE, Monsieur Jean-Louis HUSSON, Madame Françoise FERY, Monsieur Jérôme GROSSE, Monsieur Jean-Marie

ROBINET, Monsieur François POUPART, Monsieur Michel LEVENEZ, Madame Cathy DAL BORGIO, Monsieur Alain MARECHAL, Madame Laurence MILLET, Monsieur Vincent TOMMASI, Madame Françoise ALIBONSSY, Monsieur Benoit DENIS

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Pierre LIBERT à Monsieur Claude ANTION
- Monsieur Jean-Pierre LAPARRA à Monsieur Pierre WEISS
- Monsieur Jean-Marie ADDENET à Monsieur Samuel AMBROSIO
- Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL à Madame Christine PROT
- Monsieur Michel REVEANI à Monsieur Samuel HAZARD

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François THOMAS, 4ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

Le présent budget 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées en Conseil Communautaire le 06 avril 2023.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

• Contexte – Problématique

Par délibération du 2 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé la constitution d'un budget annexe pour la gestion en régie avec autonomie financière, sans personnalité juridique propre, pour les autres communes à l'exception des communes de BETHINCOURT, qui restera adhérente du Syndicat d'alimentation en eau potable du VAL DUNOIS, des communes de BETHELAINVILLE, FROMEREVILLE LES VALLONS et SIVRY LA PERCHE qui resteront adhérentes du Syndicat en eau potable de SIVRY LA PERCHE et enfin de la commune d'ORNES qui restera adhérente au syndicat des eaux de GINCREY MAUCOURT.

Toutefois, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 8 janvier 2021 précise qu'aucune disposition ne permettait de créer plusieurs budgets annexes correspondant à plusieurs modes de gestion différents pour un service unique.

A partir du 1er janvier 2023, il n'existe qu'un seul budget EAU. Seule la comptabilité analytique permettra de retracer avec précision les opérations de chaque mode de gestion de ce service pour se conformer aux différentes obligations afférentes aux SPIC.

Pour cette année de transition, les arbitrages budgétaires ont été différenciés pour chaque mode de gestion, régie et DSP, puis consolidés lors de la saisie budgétaire.

L'inflation actuelle se traduit principalement par une ~~augmentation annuelle des coûts~~ d'entretien de plus de 30% et une facture énergétique multipliée par 3 voire par 4.

Dans ces conditions, au niveau de l'ex régie eau, les recettes permettent tout juste de couvrir les dépenses de fonctionnement et ne laissent plus aucune marge pour les investissements, même récurrents, tel que le remplacement des équipements de pompage, la réparation des fuites, etc.

Afin de conserver la capacité d'investissement actuelle, fruit de l'accord et de la négociation entre les communes à la prise de compétence par l'Agglomération au 1er janvier 2020, une augmentation d'environ 0.50 € HT/m3 aurait été nécessaire.

Les membres du conseil d'exploitation de la Régie d'Eau du Grand Verdun, réunis le 9 novembre 2022, se sont accordés à l'unanimité sur l'approche suivante :

- Uniformiser dès 2023 la fréquence de facturation (facturation semestrielle), un premier pas vers l'harmonisation mais aussi le prérequis d'une évolution tarifaire en cours d'année,
- Valider la mise en place d'un tarif harmonisé le plus tôt possible, au 1er juillet 2023,
- Valider le principe d'une future augmentation au premier semestre 2023 permettant d'atteindre une capacité d'investissement suffisante, tout en lissant son impact sur l'ensemble des volumes facturés Régie et DSP,
- Augmenter dès à présent les prix de l'eau de 0.178 € HT/m3 sur l'ensemble des communes gérées par la régie.

Bien qu'insuffisante pour couvrir les besoins en investissement, cette augmentation représente une première étape. Elle est identique à celle appliquée à Verdun, permettant ainsi une augmentation homogène sur l'ensemble du territoire où la CAGV assure la gestion de l'eau potable.

Cette harmonisation tarifaire dès l'année prochaine serait une avancée très significative. Une politique tarifaire uniforme sur l'ensemble du territoire serait le gage d'une solidarité intercommunale et d'un mode de gestion efficient. La négociation à venir sur le renouvellement, ou non, d'une délégation de Service Public sur l'ensemble du territoire sera beaucoup plus lisible et favorisera, de ce seul fait, des économies d'échelle.

La présentation générale du budget annexe de l'eau permet de constater les dépenses et les recettes ci-jointes.

Les crédits nouveaux prévus au BP 2023 s'élèvent à 332 000 euros TTC pour les investissements liés à la DSP et 817 000 euros HT pour les investissements liés à l'ancien budget eau régie. Pour information, le mode de gestion différencié régie / DSP se traduit, au sein d'un même budget, par un régime de TVA différent.

La planification des programmes d'investissement figure dans le ROB 2023.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le Budget Primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

ADOpte le Budget Annexe EAU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2023 présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement sans aucune exception.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Cc _____ al,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 055-200049187-20230413-DGV2023_0066-DE

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5
NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé		Montant
		dépenses		1 881 177,42
040		Opérations d'ordre de section à section		27 400,00
	139111	Subv investissement transférable Agence de l'eau	1 534,00	
	13913	Subv investissement transférable département	17,00	
	13918	Subv investissement transférable autres	25 849,00	
041		Opérations patrimoniales		23 113,53
	2762	Transfert de droit à déduction de TVA	23 113,53	
16		Emprunts et dettes assimilés		609 203,09
	1641	Emprunts	309 203,09	
	1678	Autres emprunts	300 000,00	
20		Immobilisations incorporelles		162 000,00
	2031	Frais d'études	162 000,00	
21		Immobilisations corporelles		15 000,00
	21561	Matériel spécifique d'exploitation	15 000,00	
23		Immobilisations en cours		971 960,80
	2315	Installation matériel et outillage techniques	971 960,80	
45812203		Opération pour compte de tiers Allée St Amand		72 500,00
	45812203	Opération pour compte de tiers Allée St Amand	72 500,00	
		recettes		1 881 177,42
16		Emprunts et dettes assimilées		1 334 950,36
	1641	Emprunts	1 334 950,36	
040		Opérations d'ordre de section à section		428 000,00
	28031	Amortissement des frais d'études	8 907,88	
	28087	Amortissement des immobilisations incorp.	28 038,45	
	28138	Amortissement des autres constructions	1 530,00	
	281531	Amortissement des réseaux d'adduction d'eau	37 935,79	
	281532	Amortissement des réseaux	2 227,00	
	281561	Amortissement des services de distributions	4 402,58	
	281728	Amortissement des autres terrains	1 016,00	
	2817311	Amortissement des bâtiments d'exploitation	17 005,00	
	2817531	Amortissement des réseaux d'adduction d'eau	146 398,55	
	2817532	Amortissement des réseaux	3 528,00	
	2817561	Amortissement des services de distributions d'eau	175 534,75	
	281782	Amortissement des matériels de transport	1 476,00	
041		Opérations patrimoniales		23 113,53
	2315	Constructions	23 113,53	
27		Autres immobilisations financières		23 113,53
	2762	Transfert de droit à déduction de TVA	23 113,53	
45822203		Opération pour compte de tiers Allée St Amand		72 000,00
	45822203	Opération pour compte de tiers Allée St Amand	72 000,00	

Chapitre	Article	Libellé	Montant
		dépenses	
011		Charges à caractère général	1 074 790,74
	604	Achats d'études, prestations services, équipements	23 060,00
	6061	Fournitures non stockables	85 000,00
	611	Sous traitance générale	166 600,00
	6161	Primes d'assurances	7 000,00
	617	Frais d'études	38 500,00
	618	Services extérieurs divers	10 000,00
	6262	Frais de télécommunications	2 600,00
	627	Frais bancaires	1 600,00
	6287	Remboursement de frais	2 200,00
	6371	Redevance versée aux agences de l'eau	52 000,00
012		Charges de personnel	67 500,00
	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	67 500,00
014		Atténuations de produits	120 000,00
	701249	Reversement agence de l'eau pollution origine domestique	120 000,00
65		Autres charges de gestion courante	200,00
	658	Charges diverses de la gestion courante	200,00
66		Charges financières	70 330,74
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 330,74
	66112	ICNE	10 000,00
68		Dotations aux provisions	200,00
	6817	Dotations aux dépréciations	200,00
042		Opérations d'ordre de section à section	428 000,00
	6811	Dot amortissements, immobilisations incorporelles	428 000,00
		recettes	
70		Produits des services du domaine et ventes diverses	1 074 790,74
	70111	Vente d'eau	587 202,47
	701241	Redevance pour pollution origine domestique	91 138,13
	70128	Autres taxes et redevances	355 278,01
	7087	Remboursements de frais	1 772,13
74		Subvention d'exploitation	12 000,00
	748	Autres subventions d'exploitation	12 000,00
042		Opérations d'ordre de section à section	27 400,00
	777	Quote-part des subventions	27 400,00